



Ville d'
Hesdin

République Française
Pas-de-Calais

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le sept décembre deux mil vingt-deux.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 décembre 2022.

Présents : Mesdames et Messieurs Matthieu DEMONCHEAUX, Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Philippe COACHE, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX, Benoît ROYER.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Christian CLEMENT, Corinne CODEVELLE, Guy REGNIER et Renaud VAHE.

Procurations : M. Christian CLEMENT à M. Philippe DURIER
Mme Corinne CODEVELLE à Mme Henryanne GRESSIER
M. Guy REGNIER à M. Matthieu DEMONCHEAUX
M. Renaud VAHE à Mme Emmanuelle PIERROT

Absent non excusé : Néant

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 19 (15 présents et 4 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER

Début de séance : 18h30

Fin de séance : 19h24

Objet : Récompenses dans le cadre d'une animation « Tiercé Gagnant »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la participation de la commune au « Village préféré des français ».

Dans ce cadre, une animation commerciale dénommée « Tiercé gagnant » a été mise en place, avec à la clé 3 bons d'achat d'un montant de 50 € l'un, à valoir chez les commerçants hesdinois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER l'opération « Tiercé Gagnant » dans le cadre de la participation de la Commune au concours du « Village Préféré des Français »**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au règlement de 3 bons d'achat d'une valeur de 50 € auprès des commerçants hesdinois, soit la somme totale de 150 €**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Dominique POITEAUX prend part au vote de cette délibération puis quitte la séance à 19H10.

Fait et délibéré le treize décembre deux mil vingt deux.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX.

